



RCS : SAINTES

Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00064

Numéro SIREN : 329 651 129

Nom ou dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2017 sous le numéro de dépôt 640

TEN FRANCE BORDEAUX
7 AV RAYMOND MANAUD
ILOT C3-1 / BAT B - CS 60267
33525 BRUGES CEDEX

Nos références : YMY

SAINTES, le 28 Février 2017

Certificat de dépôt des comptes annuels

Numéro d'identification : 329 651 129
Numéro de gestion : 2000 B 00064
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : SEUGNE DISTRIBUTION
Adresse : AV Monseigneur Chauvin
17500 Jonzac

Nous soussigné, Greffier du Tribunal de Commerce de SAINTES, certifions avoir reçu en dépôt les comptes annuels de la société susvisée :

Numéro du dépôt : 640
Date du dépôt : 28/02/2017
Exercice clôturé le : 31/01/2015
Type de comptes : Comptes sociaux

Le présent dépôt donnera lieu à l'insertion d'un avis au B.O.D.A.C.C.

Le Greffier,



Déposé le 28 FEV. 2017
N° RCS 50 364
N° de dépôt 640

SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40.000 €
Siège social : Avenue Monseigneur Chauvin- 17500 JONZAC
329 651 129 RCS SAINTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 JUILLET 2015

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014/2015, s'élevant à 909.670 €, de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux associés, à concurrence de 909.500 €
Soit 36,38 € par action,
- le solde, soit 170 €
en totalité au compte "autres réserves"

Il est précisé que l'intégralité des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 JANVIER 2015 est éligible à la réfaction de 40 %.

Les associés sont informés, que depuis le 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, déduction faite des prélèvements sociaux et du prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % d'impôt sur le revenu pour les actions concernées.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ou revenu non éligible distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 JANVIER 2014 : 597.500 €, soit 23,90 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2013 : 692.500 €, soit 27,70 € par action,
- Exercice clos le 31 JANVIER 2012 : 750.000 €, soit 30 € par action.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 JUILLET 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
Le Président**



① **BILAN - ACTIF**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SEUGNE DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : AVENUE MONSIEUR CHAUVIN 17504 IONZAC		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 2 9 6 5 1 1 2 9 0 0 0 1 0		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31/01/2015	
		N-1 31/01/2014	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	
Renvois : (1) Dont droit au bail: 32 500		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes 21 530	
Clause de réserve de propriété: *		(3) Part à plus d'un an: 34 330	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS SEUGNE DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000.....)	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	3 036 194	3 035 080	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	909 670	598 614	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	2 622	3 984	
		TOTAL (I)	DL	3 992 486	3 681 677
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	80 980	96 980	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	80 980	96 980	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 666 389	5 493 956	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 883 814	1 704 177	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 661 600	2 745 816	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 454 334	1 073 990	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	175 272	151 263	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	10 841 409	11 169 202	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 914 874	14 947 860	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 693 757	8 424 481	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 898 049	2 100 926		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SEUGNE DISTRIBUTION		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	36 507 341	FB		FC	36 507 341	38 125 109	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	3 269 963	FE		FF	3 269 963	3 288 682	
		FG	812 817	FH		FI	812 817	749 846	
		FJ	40 590 121	FK		FL	40 590 121	42 163 637	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	520	2 352	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	125 482	139 907	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15 059	13 456	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	40 731 182	42 319 352	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	31 094 883	33 309 584	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	271 356	159 822	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	77 325	79 218	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 144	(1 079)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 059 527	3 030 176	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	715 085	662 220	
	Salaires et traitements *					FY	3 386 149	3 305 122	
	Charges sociales (10)					FZ	1 142 512	1 115 640	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Surimmobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	184 270	346 449
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	127 733	67 328
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	11 883	8 879	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	40 073 867	42 083 358
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	657 315	235 994
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	458 446	364 524	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	377	729	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	70 319	62 643	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	529 143	427 896	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	202 483	158 946	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	202 483	158 946	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	326 660	268 950	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	983 975	504 943	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS SEUGNE DISTRIBUTION				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 874	13 152	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		7 800	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	2 294	21 373	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 168	42 325	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	10 615	21 727	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	35	6 466	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	933	1 146	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	11 583	29 339	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(7 415)	12 985	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	78 967	13 374	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(12 077)	(94 059)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	41 264 492	42 789 573	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	40 354 822	42 190 959	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	909 670	598 614	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	6 286	6 387
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	526 877	424 699
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	47 481	37 727
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	30 346	7 302
	(9)	Dont transferts de charges			A1	41 924	86 822
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 319	2 029
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes					10 418	1 874	
Amortissements dérogatoires					933	2 294	
Sorties immobilisations					35		
Pénalités					197		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2014 au 31/01/2015

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 914 874** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **41 264 492** euros et un total **charges** de **40 354 822** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **909 670** euros. L'exercice considéré débute le **01/02/2014** et finit le **31/01/2015**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2015** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/01/2011	31/01/2012	31/01/2013	31/01/2014	31/01/2015
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	44 203 662	42 180 569	42 073 377	42 163 637	40 590 121
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 892 589	1 802 735	1 453 737	858 394	1 203 644
	Impôts sur les bénéfices	325 939	222 962	189 363	(94 059)	(12 077)
	Participation des salariés	279 650	239 856	94 989	13 374	78 967
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	804 612	773 818	694 365	598 614	909 670
	Résultat distribué	400 000	750 000	692 500	597 500	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	51	54	47	38	45
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	32	31	28	24	36
	Dividende attribué	16	30	28	24	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	144	146	140	142	144
	Montant de la masse salariale	3 102 862	2 952 033	3 167 926	3 296 316	3 386 149
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 050 355	1 064 037	1 084 929	1 115 640	1 142 512

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Le CICE est comptabilisé dans les comptes annuels pour autant que l'entité ait versé des rémunérations éligibles au CICE.

Montant du CICE

Le montant du CICE acquis au titre de l'exercice clos le 31/01/2015 est inscrit en produit à recevoir pour 197 238 €.

Compte tenu de la date de clôture, le montant du CICE effectivement déduit de l'impôt s'élève à 183 890 €.

Mode de comptabilisation

L'entité a opté pour une comptabilisation du CICE en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Utilisation du CICE

Dans un contexte de régression des chiffres d'affaires et des taux de marge brute, l'entité a affecté le CICE au maintien de son fonds de roulement, à l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 107K€ et à un excédent de dépenses de formation au regard de l'obligation légale pour 13K €.

A noter toutefois que la majoration de 50% de la TASCOM, instituée par les lois de finance de fin décembre 2014 et applicable aux magasins de vente au détail de plus de 2500 M² représente 80 K€ et qu'elle a en grande partie effacé l'impact positif du CICE.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	484 100		3 530			487 630
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	484 100		3 530			487 630

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2015	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	338 500	Fonds de commerce et droit au bail
TOTAL	338 500	

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	205 474					205 474
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencé aménagement	1 985 111					1 985 111
Instal technique, matériel outillage industriels	2 570 411		24 735		3 811	2 591 335
Instal., agencement, aménagement divers	377 720		28 329			406 048
Matériel de transport	13 378					13 378
Matériel de bureau, mobilier	392 490		13 743		850	405 383
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 544 583		66 807		4 661	5 606 729

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 167 163					4 167 163
Autres titres immobilisés	890 308		3 680		35	893 953
Prêts et autres immobilisations financières	332 044		33 035	3 680	33 494	327 904
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 389 515		36 715	3 680	33 529	5 389 021

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Au plan fiscal, la loi de finances pour 2007 a prévu un traitement des frais d'acquisition de titres de participation (au sens fiscal) : ils doivent être incorporés au prix de revient et peuvent être amortis sur 5 ans.

Au regard des dispositions comptables, ces frais peuvent être, soit inclus dans le coût d'acquisition, soit inscrits directement en charges.

Option retenue pour l'établissement des présents états financiers : Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2015
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	140 325	4 007		144 332
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	140 325	4 007		144 332
Terrains	44 592			44 592
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 595 094	61 094		1 656 189
Instal technique, matériel outillage industriels	2 404 199	67 573	3 811	2 467 961
Autres Instal., agencement, aménagement divers	286 925	20 481		307 406
Matériel de transport	13 378			13 378
Matériel de bureau, mobilier	316 713	31 116	850	346 979
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 660 902	180 264	4 661	4 836 505

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Élément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2015
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	3 984	933	2 294	2 622
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES		3 984	933	2 294	2 622
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	96 980		16 000	80 980
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		96 980		16 000	80 980
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	58 692	122 194	58 692	122 194
	Sur comptes clients	10 906	5 539	8 866	7 579
	Autres	1 875			1 875
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		71 473	127 733	67 558	131 648
TOTAL GENERAL		172 437	128 666	85 852	215 251
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			127 733 933	83 558 2 294	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2015
Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	58 692	122 194	58 692	122 194
Sur comptes clients	10 906	5 539	8 866	7 579
Autres	1 875			1 875
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	71 473	127 733	67 558	131 648

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2015	Dépréciations	Net au 31/01/2015	Net au 31/01/2014
Matières premières, approvisionnements	13 433		13 433	16 577
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 213 627	122 194	4 091 433	4 426 291

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2015	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 319		33 319
Autres immobilisations financières	294 586	21 530	273 056
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	10 489	10 489	
Autres créances clients	380 273	380 273	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 557	2 557	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	100 959	100 959	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	13 348	13 348	
Groupe et associés	2 823 951	2 817 345	6 606
Débiteurs divers	736 923	709 199	27 724
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	64 304	64 304	
TOTAL DES CREANCES	4 460 710	4 120 005	340 704

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont EJ FINANCESII est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 898 049	1 898 049		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	2 768 339	620 688	1 751 816	395 835
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	1 883 814	1 883 814		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 661 600	2 661 600		
Personnel et comptes rattachés	484 818	484 818		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374 095	374 095		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	137 944	137 944		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	457 477	457 477		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	175 272	175 272		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 841 409	8 693 757	1 751 816	395 835

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	7 083
Emprunts et dettes financières divers	
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	480 975
Dettes fiscales et sociales	1 054 426
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 269
	1 545 754

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	298 583
Autres créances	309 456
	608 039

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	64 304	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	64 304	

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2015	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/01/2014	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2015
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 035 080	1 114			3 036 194
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	598 614	(598 614)		909 670	909 670
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 984			(1 361)	2 622
TOTAL	3 681 677	(597 500)		908 309	3 992 486

Date de l'assemblée générale 27/06/2014

Dividendes attribués 597 500

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 597 500

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 084 177

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 084 177

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 310 809

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2015	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		983 975	(1 557)	985 532
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(86 382)	(10 520)	(75 862)
RESULTAT COMPTABLE		897 593	(12 077)	909 670

(1) après retraitements fiscaux.

Le CICE et la réduction d'impôt pour le Mécénat sont affectés au résultat courant avant impôt.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2015

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 622
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	2 622

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	4 950
	Tascom	20 220
	Effort construction	1 136
	Participation des salariés	54 625
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	80 931

Sont communiquées les bases fiscales conduisant à un accroissement ou un allègement de la dette future d'impôts.

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2015

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

31/01/2015

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	11	
	Professions intermédiaires	12	
	Employés	121	
	Ouvriers		
	TOTAL	144	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
31/01/2015				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI STEVA		1 163 067	100,00	522 973
SCI GENICOT		208 082	100,00	30 794
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

31/01/2015

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société a un lien
de participation

Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	4 167 163	
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières	91 469	
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 817 345	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 883 814	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations	458 446	
Autres produits financiers	68 431	
Charges financières		
Charges financières	47 481	
Autres éléments		
Produits d'exploitation	55 252	
Loyers payés + taxe foncière	1 019 721	

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	54625 €
L'intéressement des salariés pour	7923 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 114844 €

Engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'entité utilise la dérogation de simplification prévue pour les structures employant moins de 250 salariés.

L'estimation des engagements est donnée en ne retenant que les salariés âgés d'au moins 50 ans. Les autres engagements n'ont pas été pris en considération au regard de leur échéance lointaine (supérieure à 10 ans).

Pour les situations retenues, les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire à 67 ans ;
- taux de progression des salaires 0% ;
- charges sociales sur indemnités :
 - Cadres : 45%
 - Non Cadres : 35% ;
- pas d'actualisation financière ;
- probabilités de survie : table TPRV93 ;
- taux de turn-over : 1% /an constant

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Pour l'ensemble de ses engagements, la société dispose d'un contrat d'assurance affecté dont la valeur à la clôture est de 50 K€ déduits de la somme indiquée ci-dessus.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes	10 418	1 874
Amortissements dérogatoires	933	2 294
Sorties immobilisations	35	
Pénalités	197	

Informations diverses

Entité consolidant les comptes de la société

SAS EJ FINANCES II - SIRET 483 693 909

AVE MONSEIGNEUR CHAUVIN

17500 JONZAC

Honoraires versés au(x) commissaire(s) aux comptes

- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes.....	13866 €
- Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.....	€

Parties liées - Code du Commerce - R123-198-11°

Liste des transactions, au sens de l'article R. 123-199-1, effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Cette information n'est pas requise pour les transactions effectuées par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou entre ses filiales détenues en totalité

NEANT

GREFFE

SAS SEUGNE DISTRIBUTION

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2015

Certifié conforme
Le Président,



A.C.T.E.

ANALYSES CONSEILS TRAVAUX D'EXPERTISE COMPTABLE

B.P. 80 369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18 - www.cabinet-acte.fr



Mesdames, Messieurs les Actionnaires
SAS SEUGNE DISTRIBUTION - SEUDIS

Avenue Monseigneur Chauvin
17500 JONZAC

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A.S. SEUGNE DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier concernant la méthode de valorisation des stocks et des marges arrières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

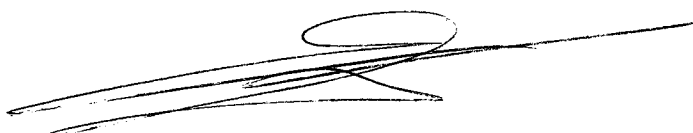
3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 13 juin 2015

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE**



Gilles SISSO

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Bordeaux

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/01/2015			31/01/2014
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	149 130	144 332	4 799	5 275
	Fonds commercial (1)	338 500		338 500	338 500
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	205 474	44 592	160 881	160 881
	Constructions	1 985 111	1 656 189	328 922	390 017
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 591 335	2 467 961	123 374	166 211
	Autres immobilisations corporelles	824 809	667 763	157 046	166 571
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	4 167 163		4 167 163	4 167 163
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	893 953		893 953	890 308
	Prêts	33 319		33 319	33 319
	Autres immobilisations financières	294 586		294 586	298 725
	TOTAL (II)	11 483 380	4 980 837	6 502 543	6 616 971
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	13 433		13 433	16 577
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 213 627	122 194	4 091 433	4 426 291
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	390 762	7 579	383 183	306 329
	Autres créances	3 677 738	1 875	3 675 863	3 148 376
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	184 115		184 115	327 031
	Charges constatées d'avance	64 304		64 304	106 285
	TOTAL (III)	8 543 980	131 648	8 412 331	8 330 889
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	20 027 359	5 112 485	14 914 874	14 947 860
		COMMISSAIRE AUX COMPTES			
(1) dont droit au bail				32 500	32 500
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				21 530	33 494
(3) dont créances à plus d'un an				34 330	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2015

31/01/2014

		Etat exprimé en euros	
		31/01/2015	31/01/2014
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 036 194	3 035 080
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	909 670	598 614
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	2 622	3 984
	Total des capitaux propres	3 992 486	3 681 677
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	80 980	96 980
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	80 980	96 980
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 666 389	5 493 956
	Emprunts et dettes financières divers	1 883 814	1 704 177
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 661 600	2 745 816
	Dettes fiscales et sociales	1 454 334	1 073 990
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	175 272	151 263
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	10 841 409	11 169 202
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	14 914 874	14 947 860
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		909 669,91	598 613,61
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 693 757	8 424 481
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 898 049	2 100 926

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/01/2015	31/01/2014
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	36 507 341		36 507 341	38 125 109
	Production vendue (Biens)	3 269 963		3 269 963	3 288 682
	Production vendue (Services et Travaux)	812 817		812 817	749 846
	Montant net du chiffre d'affaires	40 590 121		40 590 121	42 163 637
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			520	2 352
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			125 482	139 907
	Autres produits			15 059	13 456
	Total des produits d'exploitation (1)			40 731 182	42 319 352
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			31 094 883	33 309 584
	Variation de stock			271 356	159 822
	Achats de matières et autres approvisionnements			77 325	79 218
	Variation de stock			3 144	(1 079)
	Autres achats et charges externes			3 059 527	3 030 176
	Impôts, taxes et versements assimilés			715 085	662 220
	Salaires et traitements			3 386 149	3 305 122
	Charges sociales du personnel			1 142 512	1 115 640
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			184 270	346 449
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			127 733	67 328
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			11 883	8 879
	Total des charges d'exploitation (2)			40 073 867	42 083 358
RESULTAT D'EXPLOITATION				657 315	235 994

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2015

31/01/2014

RESULTAT D'EXPLOITATION		657 315	235 994
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	458 446	364 524
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	377	729
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	70 319	62 643
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		529 143	427 896
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	202 483	158 946
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		202 483	158 946
RESULTAT FINANCIER		326 660	268 950
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		983 975	504 943
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 874	13 152
	Sur opérations en capital		7 800
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 294	21 373
	Total des produits exceptionnels	4 168	42 325
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	10 615	21 727
	Sur opérations en capital	35	6 466
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	933	1 146
	Total des charges exceptionnelles	11 583	29 339
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(7 415)	12 985
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOT SUR LES BENEFICES		78 967 (12 077)	13 374 (94 059)
TOTAL DES PRODUITS		41 264 492	42 789 573
TOTAL DES CHARGES		40 354 822	42 190 959
RESULTAT DE L'EXERCICE		909 670	598 614

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

COMMISSAIRE AUX COMPTES

526 877
47 481424 699
37 727

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2014 au 31/01/2015

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 914 874 euros**. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 41 264 492 euros** et un total **charges de 40 354 822 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 909 670 euros**. L'exercice considéré débute le **01/02/2014** et finit le **31/01/2015**. Il a une durée de **12 mois**.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2015** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles portent en particulier sur :

- La dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- Les provisions pour risques et charges ;

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes, Règles et Méthodes Comptables

- Les dépréciations des immobilisations ;
- Les sommes restant à recevoir et notamment les avantages accordés par les fournisseurs ;
- Les charges à payer au titre des situations engagées à la date de la clôture ;
- Les avantages commerciaux consentis à la clientèle ;
- Les engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations corporelles

Cf. Tableaux ci-joints

Immobilisations financières & autres actifs financiers

Cf. Tableaux ci-joints

Titres de placement

Cf. Note immobilisations financières

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/01/2011	31/01/2012	31/01/2013	31/01/2014	31/01/2015
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	44 203 662	42 180 569	42 073 377	42 163 637	40 590 121
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 892 589	1 802 735	1 453 737	858 394	1 203 644
	Impôts sur les bénéfices	325 939	222 962	189 363	(94 059)	(12 077)
	Participation des salariés	279 650	239 856	94 989	13 374	78 967
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	804 612	773 818	694 365	598 614	909 670
	Résultat distribué	400 000	750 000	692 500	597 500	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	51	54	47	38	45
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	32	31	28	24	36
	Dividende attribué	16	30	28	24	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	144	146	140	142	144
	Montant de la masse salariale	3 102 862	2 952 033	3 167 926	3 296 316	3 386 149
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 050 355	1 064 037	1 084 929	1 115 640	1 142 512

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Le CICE est comptabilisé dans les comptes annuels pour autant que l'entité ait versé des rémunérations éligibles au CICE.

Montant du CICE

Le montant du CICE acquis au titre de l'exercice clos le 31/01/2015 est inscrit en produit à recevoir pour 197 238 €.

Compte tenu de la date de clôture, le montant du CICE effectivement déduit de l'impôt s'élève à 183 890 €.

Mode de comptabilisation

L'entité a opté pour une comptabilisation du CICE en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

Utilisation du CICE

Dans un contexte de régression des chiffres d'affaires et des taux de marge brute, l'entité a affecté le CICE au maintien de son fonds de roulement, à l'acquisition d'immobilisations à hauteur de 107K€ et à un excédent de dépenses de formation au regard de l'obligation légale pour 13K €.

A noter toutefois que la majoration de 50% de la TASCOM, instituée par les lois de finance de fin décembre 2014 et applicable aux magasins de vente au détail de plus de 2500 M² représente 80 K€ et qu'elle a en grande partie effacé l'impact positif du CICE.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	484 100		3 530			487 630
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	484 100		3 530			487 630

Frais d'établissement

Valeur nette

% Taux amortis.

Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2015	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	338 500	Fonds de commerce et droit au bail
TOTAL	338 500	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	205 474					205 474
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 985 111					1 985 111
Instal technique, matériel outillage industriels	2 570 411		24 735		3 811	2 591 335
Instal., agencement, aménagement divers	377 720		28 329			406 048
Matériel de transport	13 378					13 378
Matériel de bureau, mobilier	392 490		13 743		850	405 383
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 544 583		66 807		4 661	5 606 729

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	4 167 163					4 167 163
Autres titres immobilisés	890 308		3 680		35	893 953
Prêts et autres immobilisations financières	332 044		33 035	3 680	33 494	327 904
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 389 515		36 715	3 680	33 529	5 389 021

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Au plan fiscal, la loi de finances pour 2007 a prévu un traitement des frais d'acquisition de titres de participation (au sens fiscal) : ils doivent être incorporés au prix de revient et peuvent être amortis sur 5 ans.

Au regard des dispositions comptables, ces frais peuvent être, soit inclus dans le coût d'acquisition, soit inscrits directement en charges.

Option retenue pour l'établissement des présents états financiers : Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2015
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	140 325	4 007		144 332
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	140 325	4 007		144 332
Terrains	44 592			44 592
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 595 094	61 094		1 656 189
Instal technique, matériel outillage industriels	2 404 199	67 573	3 811	2 467 961
Autres Instal., agencement, aménagement divers	286 925	20 481		307 406
Matériel de transport	13 378			13 378
Matériel de bureau, mobilier	316 713	31 116	850	346 979
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 660 902	180 264	4 661	4 836 505

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2015
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	3 984	933	2 294	2 622
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	3 984	933	2 294	2 622
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	96 980		16 000	80 980
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	96 980		16 000	80 980
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	58 692	122 194	58 692	122 194
	Sur comptes clients	10 906	5 539	8 866	7 579
	Autres	1 875			1 875
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	71 473	127 733	67 558	131 648
TOTAL GENERAL		172 437	128 666	85 852	215 251
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			127 733 933	83 558 2 294	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2015
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	58 692	122 194	58 692	122 194
Sur comptes clients	10 906	5 539	8 866	7 579
Autres	1 875			1 875
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	71 473	127 733	67 558	131 648

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2015	Dépréciations	Net au 31/01/2015	Net au 31/01/2014
Matières premières, approvisionnements	13 433		13 433	16 577
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 213 627	122 194	4 091 433	4 426 291

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2015	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	33 319		33 319
Autres immobilisations financières	294 586	21 530	273 056
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	10 489	10 489	
Autres créances clients	380 273	380 273	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 557	2 557	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	100 959	100 959	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	13 348	13 348	
Groupe et associés	2 823 951	2 817 345	6 606
Débiteurs divers	736 923	709 199	27 724
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	64 304	64 304	
TOTAL DES CREANCES	4 460 710	4 120 005	340 704

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dettes

Etat exprimé en euros				
	31/01/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Dettes Financières</u>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 898 049	1 898 049		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	2 768 339	620 688	1 751 816	395 835
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	1 883 814	1 883 814		
<u>Dettes d'Exploitation</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 661 600	2 661 600		
Personnel et comptes rattachés	484 818	484 818		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374 095	374 095		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	137 944	137 944		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	457 477	457 477		
<u>Autres dettes</u>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	175 272	175 272		
Dette représentative de titres empruntés				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 841 409	8 693 757	1 751 816	395 835

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont EJ FINANCES II est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	7 083
Emprunts et dettes financières divers	
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	480 975
Dettes fiscales et sociales	1 054 426
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 269
	1 545 754

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	298 583
Autres créances	309 456
	608 039

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	64 304	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	64 304	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2015	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	1,6000	40 000,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/01/2014	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2015
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 035 080	1 114			3 036 194
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	598 614	(598 614)		909 670	909 670
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 984			(1 361)	2 622
TOTAL	3 681 677	(597 500)		908 309	3 992 486

Date de l'assemblée générale 27/06/2014

Dividendes attribués 597 500

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 597 500

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 084 177

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 084 177

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 310 809

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- . réduction d'impôt au titre du mécénat.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2015	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		983 975	(1 557)	985 532
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(86 382)	(10 520)	(75 862)
RESULTAT COMPTABLE		897 593	(12 077)	909 670

(1) après retraitements fiscaux.

Le CICE et la réduction d'impôt pour le Mécénat sont affectés au résultat courant avant impôt.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2015

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 622
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	2 622

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	4 950
	Tascom	20 220
	Effort construction	1 136
	Participation des salariés	54 625
	Autres	
	COMMISSAIRE AUX COMPTES	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	80 931

Sont communiquées les bases fiscales conduisant à un accroissement ou un allègement de la dette future d'impôts.

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2015

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

Effectif moyen

31/01/2015

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	11	
	Professions intermédiaires	12	
	Employés	121	
	Ouvriers		
	TOTAL	144	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/01/2015	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI STEVA			1 163 067	100,00	522 973
SCI GENICOT			208 082	100,00	30 794
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

31/01/2015

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société a un lien
de participation

Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	4 167 163	
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières	91 469	
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 817 345	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 883 814	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations	458 446	
Autres produits financiers	68 431	
Charges financières		
Charges financières	47 481	
Autres éléments		
Produits d'exploitation	55 252	
Loyers payés + taxe foncière	1 019 721	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	54625 €
L'intéressement des salariés pour	7923 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 114844 €

Engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

L'entité utilise la dérogation de simplification prévue pour les structures employant moins de 250 salariés.

L'estimation des engagements est donnée en ne retenant que les salariés âgés d'au moins 50 ans. Les autres engagements n'ont pas été pris en considération au regard de leur échéance lointaine (supérieure à 10 ans).

Pour les situations retenues, les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire à 67 ans ;
- taux de progression des salaires 0% ;
- charges sociales sur indemnités :
 - Cadres : 45%
 - Non Cadres : 35% ;
- pas d'actualisation financière ;
- probabilités de survie : table TPRV93 ;
- taux de turn-over : 1% /an constant

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Pour l'ensemble de ses engagements, la société dispose d'un contrat d'assurance affecté dont la valeur à la clôture est de 50 K€ déduits de la somme indiquée ci-dessus.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regul cptes clients / fournisseurs + Ajust. de comptes	10 418	1 874
Amortissements dérogatoires	933	2 294
Sorties immobilisations	35	
Pénalités	197	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations diverses

Entité consolidant les comptes de la société

SAS EJ FINANCES II - SIRET 483 693 909

AVE MONSEIGNEUR CHAUVIN

17500 JONZAC

Honoraires versés au(x) commissaire(s) aux comptes

- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes.....	13 866 €
- Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.....	€

Parties liées - Code du Commerce - R123-198-11°

Liste des transactions, au sens de l'article R. 123-199-1, effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Cette information n'est pas requise pour les transactions effectuées par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou entre ses filiales détenues en totalité

NEANT

COMMISSAIRE AUX COMPTES